



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

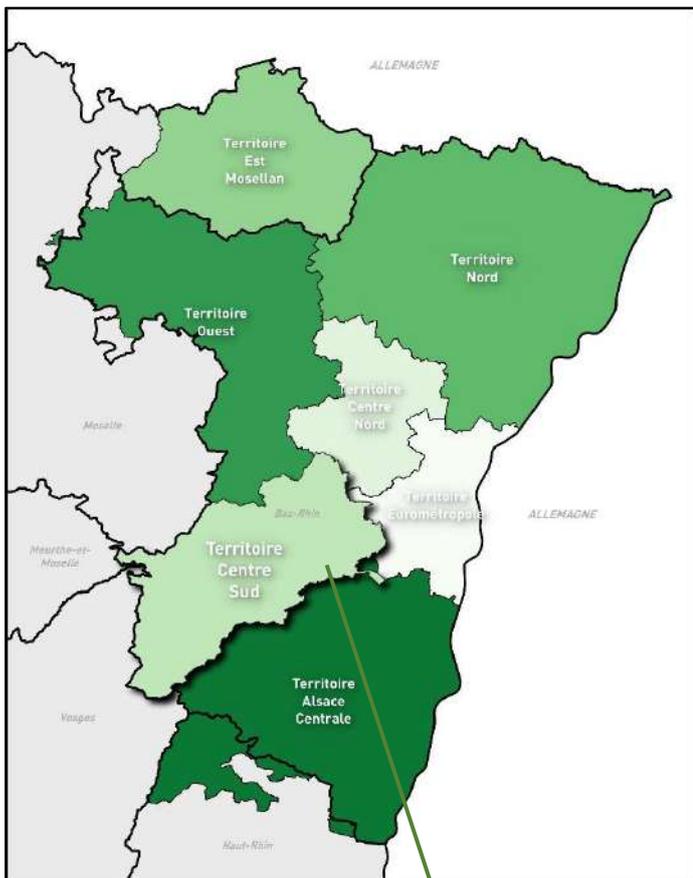
> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE DU ROSENMEER





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DU ROSENMEER

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : 01/01/2017

Membre du SDEA depuis : 08/04/1999

Nombre de communes : 3

Nombre de délégués : 6

Vos usagers

> 3 150 abonnés

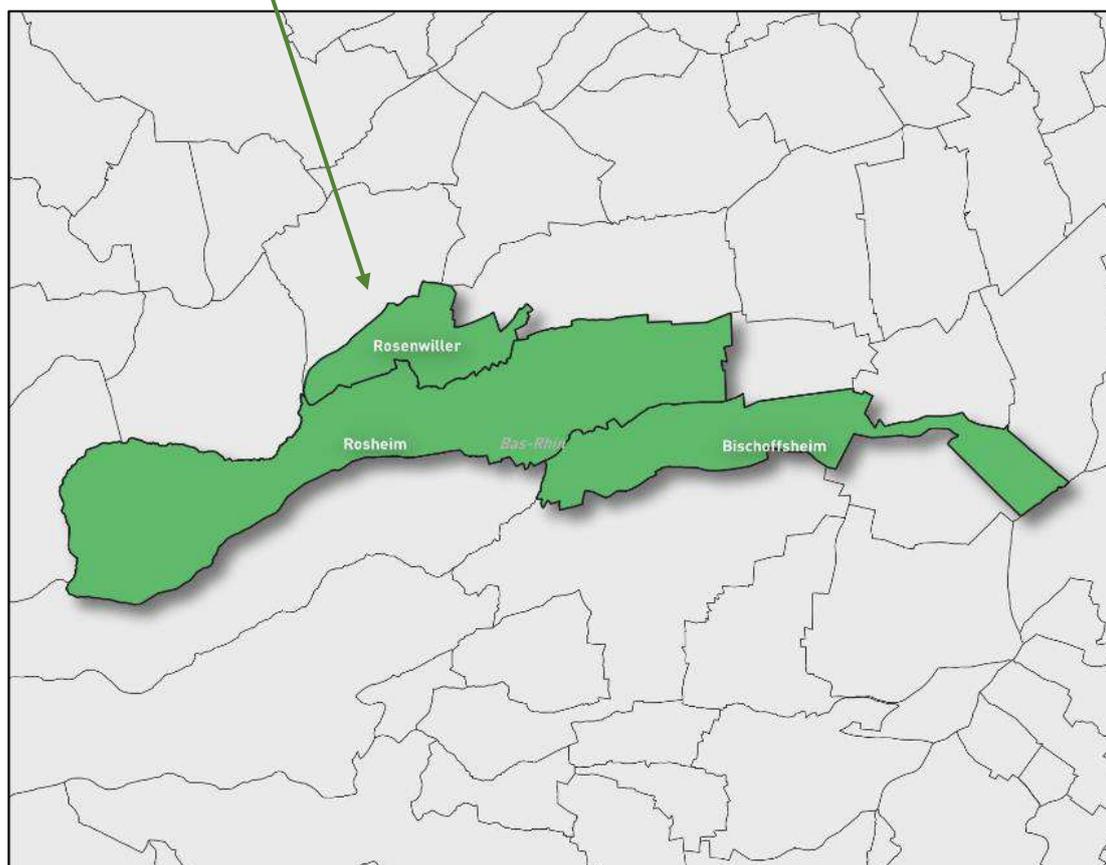
> 9 205 habitants desservis

Vos volumes

> 432 196 m³ assainis> 137 m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE CENTRE SUD

Centre et Antenne de rattachement : Schiltigheim, Molsheim



VOTRE PRESIDENT EN 2019 :

Claude LUTZ

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 13 bassins d'orage
- 25 déversoirs d'orage
- 5 stations de pompage
- 81,34 km de réseaux communaux
- 5,99 km de réseaux intercommunaux
- 2 330 bouches d'égout

Rosheim

CAPACITE	
m ³ /jour	Equiv-hab
5 560	11 000

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	95	96	96
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99 %	99 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

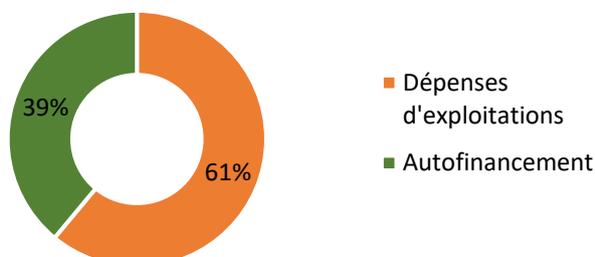
- Part fixe : - € HT/an
- Part variable : 1,36 € HT le m³
- Redevance assainissement du périmètre : 1,36 € HT par m³ pour 120 m³
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : 1,50 € TTC par m³ pour 120 m³

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³





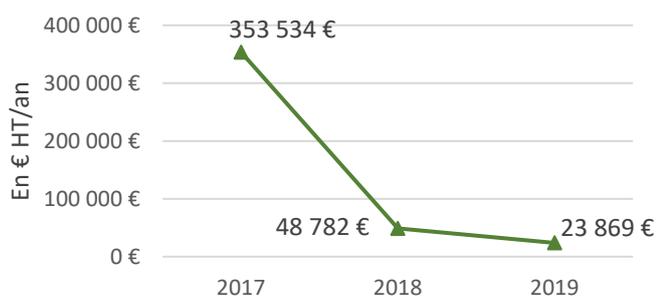
Affectation pour 100 € de recette



Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



La situation financière du Périmètre est très satisfaisante, marquée par une stabilité tarifaire et une absence de dette. L'assiette des volumes soumis à la contribution du Périmètre est stable depuis 3 ans.

Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an	0 an	0 an
Capital restant dû	0 €	0 €	0 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	0 €	0 €	0 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

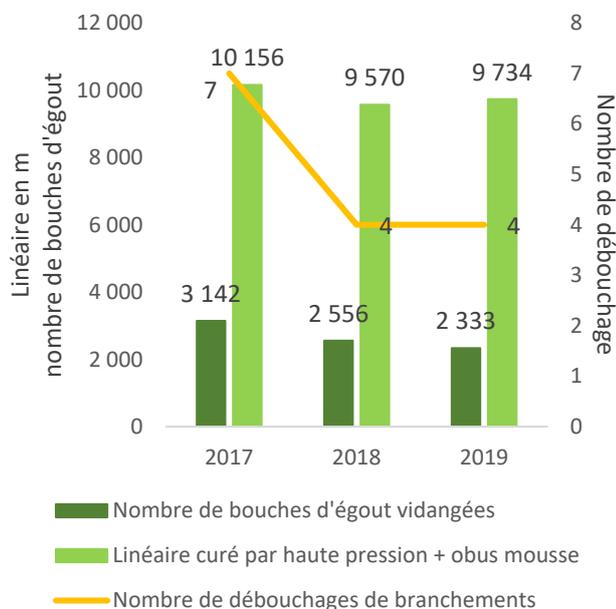
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

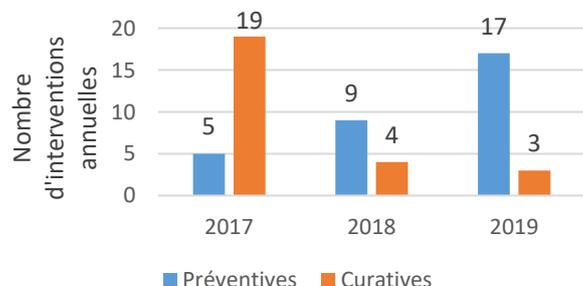
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



CHIFFRES CLÉS

- **38,32** tonnes de sables extraites du réseau
- **9,73** km de réseaux curés
- **11,15 %** taux de curage
- **7** nettoyages de stations de pompage
- **2 333** bouches d'égout vidangées
- **4** débouchages de branchements
- **1/1** surverse équipée en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage



Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	5	4	9
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90	90

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Depuis 2 ans, le rythme de maintenance préventive des postes de refoulement a augmenté, avec pour effet direct la baisse du nombre d'intervention curative. Cette politique de maintenance préventive permet de diminuer les coûts d'exploitation de ces ouvrages et réduit le risque de rejet accidentel d'eaux usées vers le milieu naturel.



➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2017	2018	2019
Domestiques	23	38	22
Assimilables Domestiques	0	0	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	23	38	22

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées

3 Industriels dont 0 (*) conventionné avec le SDEA

Industriels

CES (ex Activator) à Bischoffsheim - déchèterie pour les professionnels

BARUCH ET FILS à Rosheim - récupération de déchets triés

ALPHA VEOLIA à Rosheim - collecte de déchets non dangereux

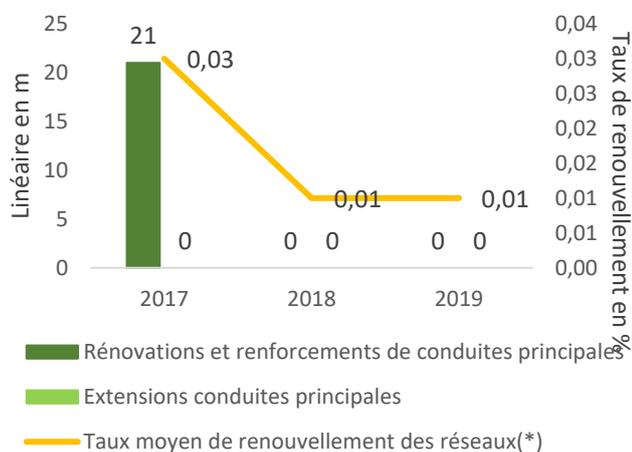
18 viticulteurs

Opération collective de lutte contre les pollutions diffuses :

A l'issue de la 1^{ère} année de l'opération collective, 16 établissements se sont mis en conformité sur les 62 non conformes de départ, soit 26 % de l'effectif. 31 534 € HT de travaux de mise en conformité ont été engagés pour 4 entreprises avec une participation financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 60 % des dépenses.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

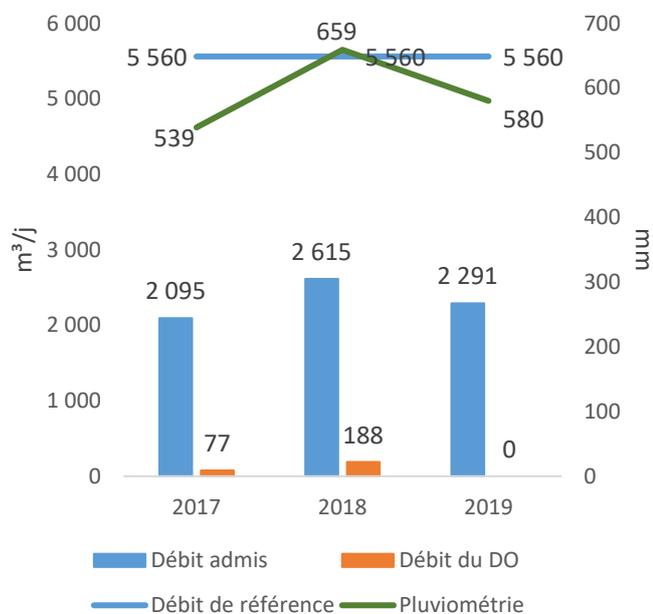
Aucun investissement réalisé en 2019 sur les réseaux.



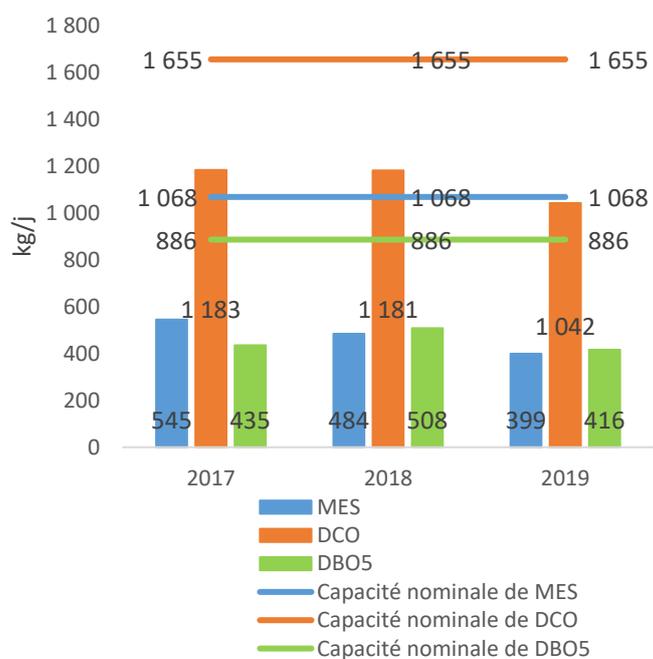
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **41 %** de la valeur nominale, contre **63 %** pour la charge organique.

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Rosheim	41 %	63 %	100 %	0 %	0 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	92 %	49 %	80 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	92 %	49 %	80 %



Bilan de fonctionnement et Travaux

Les performances de traitement sont conformes aux exigences réglementaires de la Directive Européenne, mais les performances de traitement ne sont pas conformes aux exigences réglementaires de l'arrêté préfectoral. Neuf non-conformités en rendement DCO, dont 6 rendements > 90 % mais inférieur au seuil exigé de 95 %. On rappelle à ce titre, que l'arrêté de rejet du 11 mai 1995 est l'un des plus exigeants du parc de stations exploitées par le SDEA. Rendement DCO \geq à 95 %.

Aucun dysfonctionnement impactant la qualité du traitement de l'eau ne s'est produit en 2019, les installations et équipements restent toujours fiables sauf le dégrilleur courbe, qui va être remplacé.

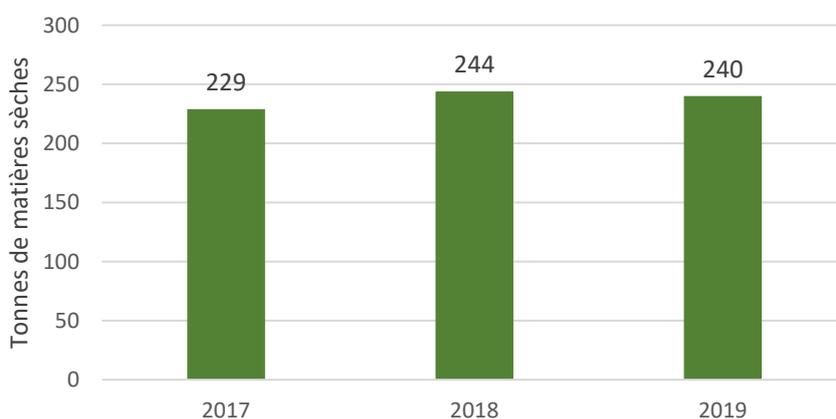
Le débit moyen des eaux brutes entrant en 2019 a diminué de 12,5 % par rapport à 2018. Ce chiffre est lié à la baisse de la pluviométrie (580 mm en 2019 contre 659 mm en 2018). Le déversoir d'orage d'entrée de la station n'a pas surversé cette année dû à une meilleure gestion en mode manuel de la vanne de restitution du bassin d'orage, ce qui a permis d'éviter tout déversement par la surverse du bassin d'orage, nommé le point A2.

Les charges organiques et particulières admises ont baissé par rapport à 2018 malgré des débits plus faibles par temps sec, en théorie les effluents d'eaux brutes sont plus chargés. Sur la base du paramètre DCO, le plus représentatif de la pollution organique, la quantité de pollution traitée correspond en moyenne à 9 473 équivalents habitants (hypothèse de 110 g DCO/EH/j) et 10 736 EH en 2018 soit une baisse d'environ 12 %.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station



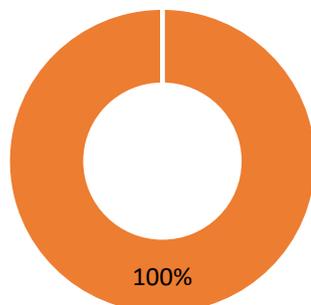
À noter

L'ensemble de la filière d'élimination des boues est en épandage direct, soit 31 % de la production épandue en liquide et 69 % en compostage sur la plate-forme de Rosheim. La production de boue est restée stable par rapport à 2018.

Les analyses réalisées ont permis de s'assurer que les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques sont inférieurs aux valeurs limites réglementaires. Les paramètres les plus significatifs sont le cuivre qui se situe à 17 % de la norme et le zinc à 22 %.



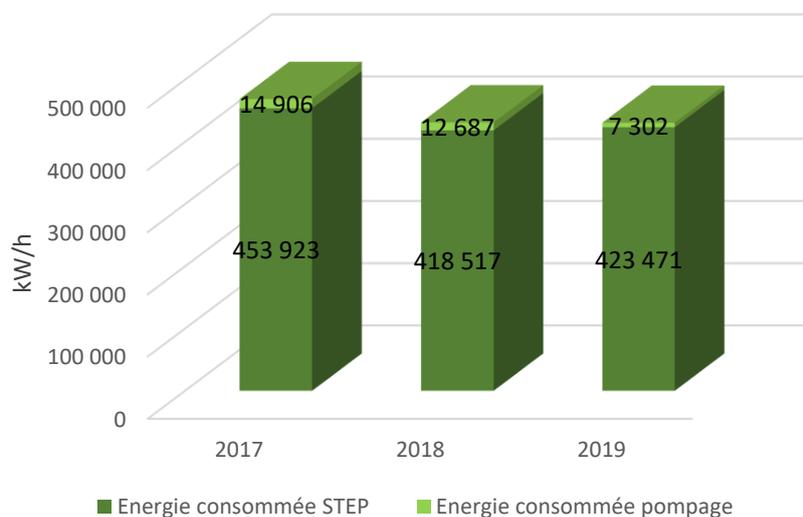
➤ Éliminations des boues



- Elimination des boues par épandages directs
- Elimination des boues non conformes
- Elimination des boues par compostage

ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)



À noter

La consommation électrique des stations de pompage a diminué en 2019. Cette baisse est liée à une diminution de la pluviométrie, entraînant une diminution du volume d'effluents à pomper, et une diminution du temps de fonctionnement des pompes. On note une légère augmentation de la consommation d'énergie électrique soit 1,18 % sur la station d'épuration, elle est liée aux fortes chaleurs de l'été qui induisent une augmentation de la demande en oxygène de la biomasse du bassin d'aération. Elle est aussi liée à l'arrivée de charges de pollution conséquentes et ponctuelles qui augmente les périodes d'aération et donc le fonctionnement accru des surpresseurs, gros consommateurs d'énergie.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

La révision de la centrifugeuse a été réalisée au mois de novembre 2019 et, selon le rapport du constructeur, la machine est en bon état de marche et pas d'usures prématurées de pièces à déplorer.

En 2020, le marché public a été attribué pour le remplacement du dégrilleur courbe par un dégrilleur fin de type Step Screen entre fer 6 mm, permettant ainsi de limiter l'introduction de filasses dans l'étage biologique et la filière boue, mais vu le contexte sanitaire, sa réalisation est en attente, ainsi que la pose de la cuve de coagulant avec accès sécurisé qui est livrée et stockée sur le site.

AUTRES INFORMATIONS

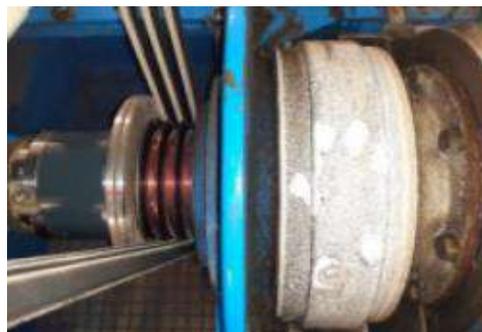
En application de l'Arrêté Préfectoral complémentaire en date du 12 mai 2017, une campagne de recherche de substances dangereuses pour l'eau présentes dans les eaux brutes en entrée de station et dans les eaux traitées en sortie, a été menée tout au long de l'année 2018. Cette campagne a permis l'identification de micropolluants présents en quantité significative. Cette phase de recherche sera complétée en 2020 et 2021 par une phase de diagnostic vers l'amont de la station d'épuration ayant pour objectifs d'identifier les sources potentielles de micropolluants déversés dans le réseau de collecte et de proposer des actions de prévention ou de réduction pertinentes. Un porté à connaissance sera réalisé au cours de l'année 2020, avec le concours des services de l'Etat, afin d'adapter la capacité nominale de la station d'épuration aux limites fonctionnelles et définir les performances réelles de la station en période de temps de pluie et de vendanges. Un arrêté de prescriptions complémentaires à l'arrêté préfectoral du 11 mai 1995 sera produit par les services de l'Etat à l'issue de cette démarche.

Travaux pour 2020 :

- Mise en place d'une vanne de régulation automatique pour la restitution des eaux usées du bassin d'orage. Asservissement de la vanne par la sonde de niveau du poste de relevage.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX

Step de Rosheim – entretien centrifugeuse

Révision de la décanteuse du 25/11/2019



JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et écocitoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS ➤ OÙ LES JETER ➤ CONSÉQUENCES

	Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
	Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
	Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
	Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
	Les objets solides : les mégots, les couches, les protec- tions hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Autosurveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'autosurveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 205
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	240 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	1,50 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	96
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	9
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,01 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	80 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)

